

Décision modificative n° 1 - Budget régional exercice 2018

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2018

Le CESER partage le principe de rationalité budgétaire dans un contexte contraint, mais souhaiterait disposer de plus d'informations sur les annulations de dépenses, en particulier sur le sujet du Très Haut Débit (THD). Le CESER invite le Conseil Régional à se saisir de ce sujet pour être le chef d'orchestre entre les départements afin de répondre aux problèmes du développement du territoire, notamment sur la fracture numérique.

Le CESER souhaiterait, de manière générale, disposer de plus d'éléments :

- la décision modificative pourrait présenter une vision globale de chacun des piliers avec les justifications des annulations, des nouveautés en termes de dépenses et recettes et des transferts ;
- si le CESER apprécie particulièrement d'avoir eu un état des taux de réalisations, il souhaiterait qu'elle soit intégrée dans la Décision Modificative et que les annexes soient complétées afin de donner une vision opérationnelle lors du dernier trimestre de l'année.

Des ajustements de recettes et de dépenses 2018

Afin d'adapter les moyens régionaux aux politiques mises en œuvre, le Conseil régional propose d'inscrire en **dépenses nouvelles** :

→ Dépenses nouvelles de 106,11 M€ en AP/AE (cf. *tableau récapitulatif en annexe 1*).

Ces dépenses nouvelles sont liées à des opérations qui n'étaient pas prévisibles lors de la préparation du Budget prévisionnel et du Budget supplémentaire.

Les AP, pour un montant de 59,33 M€, concernent essentiellement les lycées (47,6 M€) pour accélérer le lancement et la mise en œuvre des opérations prévues au PPI et les fonds européens (PO 2014-2020) (6,7 M€).

Les AE, pour un montant de 46,78 M€, concernent essentiellement les transports (15,35 M€ dont 11,2 M€ sont inscrits pour l'engagement du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) en Charente-Maritime), ainsi que la formation professionnelle (22,8 M€), et dans une moindre mesure, les lycées (1,95 M€) et la culture (1,86 M€).

Concernant la formation professionnelle, 22,8 M€ sont inscrits par anticipation pour le paiement de la rémunération des stagiaires dès le début de l'exercice 2019.

→ Dépenses nouvelles de 19,17 M€ en Crédits de paiement (CP) : 1,03 M€ en investissement et 18,13 M€ en fonctionnement (cf. *tableau récapitulatif en annexe 2*).

Les ouvertures de crédits concernent essentiellement le secteur des transports, des formations sanitaires et sociales, des systèmes d'information, ainsi que la prise en compte des admissions en non-valeur et des provisions.

Les **recettes nouvelles** s'élèvent quant à elles à 31,11 M€ dont 6,87 M€ au titre de la section Investissement et 24,23 M€ au titre de la section Fonctionnement. Ce sont principalement des recettes d'ajustements.

Des annulations de recettes et de dépenses 2018

Dans le même temps, le Conseil régional procède à des **annulations de dépenses et de recettes** du fait notamment de décalages d'opérations dans le temps et de recalibrage de crédits.

Annulation de dépenses

→ Annulation de 84,03 M€ en AP/AE (cf. tableau récapitulatif en annexe 1).

En AP (72,36 M€), les annulations se concentrent sur le numérique (34,3 M€), l'énergie (17,2 M€) et le tourisme (8,1 M€ correspondant au décalage de projets dans le temps).

Les annulations en AP et CP concernant le numérique découlent :

- de financements privés, issus des DSP, venant se substituer aux financements publics sur le Plan régional visant l'extension de la couverture Très Haut Débit (THD) ;
- des retards dans la réalisation des travaux.

Les annulations d'AE (11,66 M€) concernent quant à elles principalement la formation professionnelle (4,43 M€), la cohésion territoriale (3,43 M€) et l'économie territoriale (1,6 M€).

→ Annulation de 119,12 M€ en CP dont 88,66 M€ en investissement et 30,47 M€ en fonctionnement (cf. tableau récapitulatif en annexe 2).

Les principaux secteurs concernés par ces annulations de CP sont le numérique (36 M€ en CP/AP), l'administration générale (28,46 M€), les transports (18,47 M€) et la cohésion territoriale (10,82 M€).

Si ces annulations procèdent d'une bonne gestion financière, certaines d'entre elles soulèvent des remarques de la part du CESER.

Le Très Haut Débit (THD) est prioritaire dans l'aménagement du territoire. Le CESER invite la Région à se saisir de ce sujet pour être le chef d'orchestre entre les départements afin de répondre aux problèmes du développement du territoire, notamment sur la fracture numérique.

Sur l'énergie, le CESER souhaite plus d'informations, comprendre pourquoi la programmation du FEDER est privilégiée.

Annulation de recettes (hors emprunt)

→ Annulation de 28,45 M€ (22,4 M€ au titre de la section Investissement et 6,05 M€ au titre de la section Fonctionnement).

Outre les mesures traditionnelles d'ajustement, le montant des recettes à annuler s'explique notamment par le décalage sur l'exercice suivant des recettes initialement escomptées en 2018. S'ajoute à ce décalage le risque de perception de recettes inférieures à la prévision effectuée en début d'année.

Virements d'AP, AE et de CP

La Décision Modificative présente un tableau récapitulatif des virements (p 23-24).

Le CESER aurait trouvé intéressant que ces virements soient explicités afin de comprendre la corrélation entre ces virements et les ajustements.

Le CESER demande donc en complément que soient explicités et intégrés aux ajustements par piliers les virements d'AP, d'AE et de CP.

Le Conseil régional procède également à des **opérations d'ordre budgétaires** : neutralisations budgétaires de l'amortissement des immobilisations (1,5 M€), des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (1 M€), des abandons de créance pour un montant de 2,53 M€, et des reprises d'amortissement à hauteur de 237 000 €.

Annulation d'emprunt

Le Conseil Régional poursuit sa politique de désendettement initié en 2016. L'annulation d'emprunt s'élève à 109,7 M€.

Gestion du stock d'AP/AE

Dans le prolongement de la démarche initiée en 2016, la Décision Modificative d'octobre 2018 propose des annulations à hauteur de 42,57 M€ en AP et de 73,25 M€ en AE sur le budget principal.

Ces annulations concernent des reliquats d'opérations achevées et des opérations abandonnées par les porteurs de projets.

Le CESER apprécie la poursuite de l'apurement des stocks d'AP/AE des trois anciennes Régions.

La réalisation du Budget

La présentation des taux de réalisation du budget nous informe que :

- Sur la section de fonctionnement, le taux de réalisation est en hausse par rapport à 2017 ; on est à 65 % d'exécution contre 62 % l'an passé sur la même période.
 - Sur la section d'investissement, le taux de réalisation est de 35% alors que l'an dernier, il était de 41 % - Il y a un retard de mandatement de 52 M€.
- Cependant, la prévision est supérieure cette année.

Le CESER apprécie d'avoir eu un état des taux de réalisations. Dans cette continuité, le CESER souhaiterait que la présentation de cet état soit intégrée dans la Décision Modificative et que les annexes soient complétées afin de donner une vision opérationnelle lors du dernier trimestre de l'année.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH



Vote sur l'avis du CESER
« Décision Modificative – Rapport de présentation – Exercice 2018 »

162 votants
161 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1

(Extrait du rapport du Conseil régional)

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET
D'ENGAGEMENT hors FEADER**
(hors annulations sur exercices antérieurs à 2018)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Autorisations nouvelles	Autorisations annulées
Pilier 1 - Développement économique - Emploi		13 156 000,00
Pilier 2 - Jeunesse	47 830 000,00	300 000,00
Pilier 3 - Aménagement du territoire	3 570 000,00	41 704 000,00
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique		17 200 000,00
Pilier 5 - Gestion des fonds européens	6 700 000,00	
Pilier 6 - Administration générale	1 235 000,00	
TOTAL	59 335 000,00	72 360 000,00

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	Autorisations nouvelles	Autorisations annulées
Pilier 1 - Développement économique - Emploi	23 739 000,00	6 125 000,00
Pilier 2 - Jeunesse	6 265 000,00	435 000,00
Pilier 3 - Aménagement du territoire	15 663 503,00	5 107 495,00
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique	200 000,00	
Pilier 5 - Gestion des fonds européens	360 000,00	
Pilier 6 - Administration générale	550 900,00	
TOTAL	46 778 403,00	11 667 495,00

ANNEXE 2

(Extrait du rapport du Conseil régional)

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DE PAIEMENT hors FEADER

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses d'investissement	-87 622 385,49	Total Recettes d'investissement	-15 524 000,00
Dépenses nouvelles	1 035 000,00	Recettes nouvelles	6 878 000,00
Pilier 1 - Développement économique - Emploi			
Pilier 2 - Jeunesse	445 000,00		
Pilier 3 - Aménagement du territoire	500 000,00		
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique			
Pilier 5 - Gestion des fonds européens			
Pilier 6 - Administration générale	90 000,00		
Dépenses annulées	-88 657 385,49	Recettes annulées	-22 402 000,00
FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses de fonctionnement	-19 380 518,72	Total Recettes de fonctionnement	18 182 000,00
Dépenses nouvelles	18 134 970,66	Recettes nouvelles	24 235 000,00
Pilier 1 - Développement économique - Emploi			
Pilier 2 - Jeunesse	4 395 000,00		
Pilier 3 - Aménagement du territoire	4 933 389,00		
Pilier 4 - Transition énergétique et écologique			
Pilier 5 - Gestion des fonds européens	400 000,00		
Pilier 6 - Administration générale	8 406 601,66		
Dépenses annulées	-30 465 895,00	Recettes annulées	-6 053 000,00
Dossiers fonctionnement soldés (sur engagements antérieurs)	-7 049 594,38		
TOTAL			
Total Dépenses	-107 002 904,21	Total Recettes	2 658 000,00
Dépenses nouvelles	19 169 970,66	Recettes nouvelles	31 113 000,00
Dépenses annulées	-119 123 280,49	Recettes annulées	-28 455 000,00
Dossiers fonctionnement soldés (sur engagements antérieurs)	-7 049 594,38		
Annulation d'emprunt			
-109 660 904,21			